

Département des Ardennes
Commune de Givet

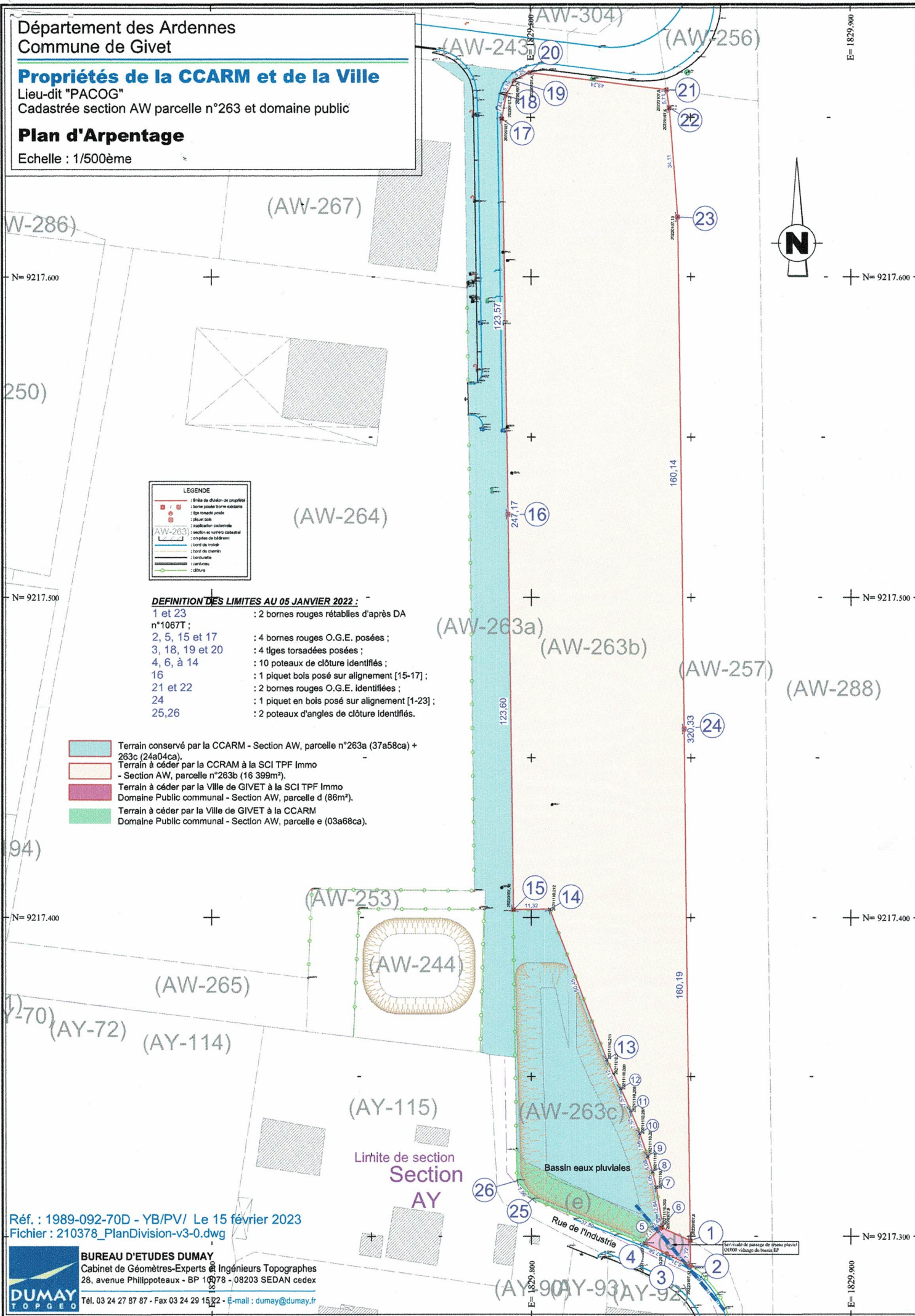
Propriétés de la CCARM et de la Ville

Lieu-dit "PACOG"

Cadastrée section AW parcelle n°263 et domaine public

Plan d'Arpentage

Echelle : 1/500ème



LEGENDE

- Limite de division de propriétés
- Borne posée / Borne existante
- Signe tombeau posé
- Culture bois
- Application cadastrale
- Section et numéro cadastral
- Choix de balises
- Bord de trottoir
- Bord de chemin
- Construction
- Carrière
- Culture

DEFINITION DES LIMITES AU 05 JANVIER 2022 :

1 et 23	: 2 bornes rouges rétablies d'après DA n°1067T ;
2, 5, 15 et 17	: 4 bornes rouges O.G.E. posées ;
3, 18, 19 et 20	: 4 tiges torsadées posées ;
4, 6, à 14	: 10 poteaux de clôture identifiés ;
16	: 1 piquet bois posé sur alignement [15-17] ;
21 et 22	: 2 bornes rouges O.G.E. identifiées ;
24	: 1 piquet en bois posé sur alignement [1-23] ;
25,26	: 2 poteaux d'angles de clôture identifiés.

- Terrain conservé par la CCARM - Section AW, parcelle n°263a (37a58ca) + 263c (24a04ca).
- Terrain à céder par la CCARM à la SCI TPF Immo - Section AW, parcelle n°263b (16 399m²).
- Terrain à céder par la Ville de GIVET à la SCI TPF Immo - Domaine Public communal - Section AW, parcelle d (86m²).
- Terrain à céder par la Ville de GIVET à la CCARM - Domaine Public communal - Section AW, parcelle e (03a68ca).

Réf. : 1989-092-70D - YB/PV/ Le 15 février 2023
Fichier : 210378_PlanDivision-v3-0.dwg

BUREAU D'ETUDES DUMAY
Cabinet de Géomètres-Experts & Ingénieurs Topographes
28, avenue Philippoteaux - BP 10078 - 08203 SEDAN cedex
Tél. 03 24 27 87 87 - Fax 03 24 29 15 22 - E-mail : dumay@dumay.fr



E= 1829,900

N= 9217,600

N= 9217,500

N= 9217,400

N= 9217,300

E= 1829,900

Service de passage de ruissellement
0/10000 vidangeur du bassin EP